



DECLARATION LIMINAIRE

CSA - DI NORMANDIE

LE 23 NOVEMBRE 2023



Trois ans ! Il aura donc fallu trois ans à l'administration pour décliner le décret du 20 novembre 2020 instituant les Comités Sociaux d'Administration (CSA) au plus proche des agents sous la forme d'un Règlement Intérieur. S'il fallait encore prouver l'existence du gouffre qui sépare les dirigeants de la Nation du reste de la population, ce delta temporel serait un parfait exemple... Cet accouchement long et douloureux aurait néanmoins dû mettre en joie la famille douanière, ou à tout le moins, les représentants du personnel. Or, il n'en est rien ! Il faut dire que le RI - Rejeton Inespéré - de l'administration, passé au forceps lors des différentes étapes de sa naissance, présente certaines carences qui ne donnent le sourire à personne : alors que le maillage particulier de la DGDDI expliquait la mise en place d'un fonctionnement dérogatoire depuis plusieurs mandats, l'administration a, cette fois-ci, décidé de mettre au pain sec les représentants du personnel en réduisant notamment de moitié les temps de préparation et de compte rendu octroyés dans le cadre des réunions institutionnelles ; de même, les représentants suppléants ne seront dorénavant plus indemnisés de leur frais de déplacement et de repas. Bien au-delà du cas des représentants des OS, c'est bien la reconnaissance des agents, via leurs représentants, qui est déplorable !

Heureusement, nous pourrons nous consoler en constatant que, comme dans toute bonne vieille démocratie, un vote unanime contre ce projet de RI vaudra tout de même adoption de ce texte... sans même qu'une reconvoque de l'instance ne soit nécessaire... Si après cela, on ne se sent pas entendu...

Tournons-nous à présent vers la « grande sœur » du RI nouveau-né: la réforme des LDG. Encensée par les documents de travail fournis en amont du présent CSA, les Lignes Directrices de Gestion, tant en termes de mobilité que de promotion, devaient « garantir la continuité et le bon fonctionnement des services ». Quelques années après leur mise en œuvre, force est de constater que l'objectif n'est pas atteint : un certain nombre de postes d'encadrement peinent à trouver preneurs tandis que beaucoup de services fonctionnent en sous-effectif générant surcharge de travail, stress et fatigue chez les collègues présents. Sur un plan local, il suffit de prendre l'exemple des bureaux de Rouen-Port ou de Rouen-Fiscalités, au sein desquels la plupart des départs d'agents n'ont pas été comblés par des arrivées. Les conclusions de l'observatoire interne enfonceront les derniers clous sur la pertinence des fameuses LDG : ainsi, 77 % des agents normands confessent ne pas reconnaître de facteurs objectifs quant aux promotions accordées ... et ce ne sont pas les dernières campagnes qui viendront apaiser les esprits. Compte tenu de l'évolution de ces conditions de travail, cumulées à une perte vertigineuse du pouvoir d'achat des fonctionnaires, il n'est pas étonnant d'assister à un très net recul de l'attractivité de la Fonction Publique.

Enfin, dans la perspective des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 à Paris, nous nous réjouissons d'une anticipation de la programmation des cotes de services qui permettra aux agents de s'organiser en amont. Néanmoins, l'UNSA Douanes demeurera vigilante quant au strict respect du périmètre des missions douanières confiées aux agents des douanes durant cette période. De plus, l'UNSA Douanes, résolument engagée dans une lutte en faveur du pouvoir d'achat des douaniers, réaffirme qu'une prime « à la hauteur de l'enjeu » doit venir récompenser les agents qui contribueront à atteindre les taux de disponibilité exigés. Les personnels de santé, pour ne citer qu'eux, ont déjà obtenu une indemnité significative de leur engagement estival. Les douaniers prendront leur part dans le bon déroulement de cet événement majeur mais ne se contenteront pas d'une médaille en chocolat...